

Bossonnens, le 30 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand (ci-après CCLR) a élaboré un programme de formation destiné aux **transporteurs à titre professionnel**.

La formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle (FSIFP) est reconnue par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après OSAV) sous le numéro d'agrément **21_003**.

Objectifs généraux de la formation

Cette formation a pour finalité :

- d'assurer la conformité des pratiques de transport d'animaux tels que chiens et chats avec les exigences légales et réglementaires ;
- de garantir le respect du bien-être animal par l'acquisition de compétences théoriques et pratiques ;
- d'encadrer l'activité de transport afin de prévenir les risques sanitaires et sécuritaires.

Conditions d'admission

- Être majeur (18 ans révolus) et fournir une copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Disposer d'un casier judiciaire exempt de condamnations incompatibles avec le transport d'animaux. Le CCLR se réserve le droit d'exiger un extrait.
- Être en possession d'une assurance responsabilité civile valable. Le CCLR se réserve le droit d'exiger une preuve.
- Être en possession d'un permis de conduire. Le CCLR se réserve le droit d'exiger une preuve.
- S'engager à respecter les conditions générales et le règlement interne du CCLR.
- Remplir intégralement le formulaire d'inscription et le transmettre, dûment signé, au CCLR (cf. Formulaire d'inscription).

Validation et certification

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux évaluations théoriques et pratiques se verront délivrer un diplôme. Ce document atteste de leur aptitude à exercer l'activité de transporteur de chiens et chats à titre professionnel.

Modalités pratiques

Durée totale de la formation :

- 40 heures de formation théorique dispensées par le CCLR.
- 8 heures de formation pratique dispensées par le CCLR.
- 8 heures de stage dispensées par le CCLR.

Programme

Le cursus comprend :

- 10 unités de formation (cf. annexe).
- Un examen écrit.
- Le stage pratique s'effectue directement au sein du CCLR.

Lieux de formation

- Notre Dame de la Route, Villars-sur-Glâne (FR).
- Terrains de l'Amicale Cynologique de Marly (FR).
- Les stages pratiques ont lieu dans toute la Suisse romande.

Le calendrier et le contenu détaillé se trouvent dans le « Plan de formation » annexé.

Le contenu et l'ampleur de la formation ont été élaborés, d'un commun accord, avec l'OSAV et dépassent largement les exigences minimales fixées par l'ordonnance du DFI.

Coût de la formation

Les frais de participation se montent à CHF 3'250.–.

La facture, ainsi que la confirmation d'inscription, seront envoyées par courriel. Dans la semaine suivant la réception des 2 documents précités, un acompte minimum de CHF 1'000.– doit être versé sur le compte du CCLR.

Le solde doit être réglé au plus tard un mois avant le début de la formation. **La preuve du paiement doit être présentée spontanément lors du premier jour de cours (cf. Conditions Générales).**

Les frais de stages pratiques sont inclus dans les frais de participation.

Traitement des inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées par le CCLR dans l'ordre de leur arrivée et de leur importance (*Exemple : Exigences formulées par les autorités*).

Délai d'inscription

Les inscriptions doivent parvenir au CCLR, par courriel à contact@cyno-logique.ch d'ici au **1 novembre 2026** au plus tard.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre Directeur opérationnel, M. Daniel Fontana, à l'adresse suivante : direction@cyno-logique.ch.

Dans l'attente de votre inscription et au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Centre Cyno-Logique Romand



Damien Scheuner
Président

Annexes : Le formulaire d'inscription
Les Conditions Générales
Le plan de formation